

COMPTE RENDU DU CHS du 07 avril 2010

Le CHS DI 35 s'est réuni en séance plénière dans les locaux de la direction régionale de la douane à Rennes. La délégation CGT était composée de Jeff LEFEUVRE, Hervé COUVERT et Thierry LE GOAZIOU.

Cette réunion était présidée par M Yvan ZERBINI, directeur régional de la douane.

1- BUDGET 2010 EXAMEN DES PROPOSITIONS D'ACTIONS DES DIRECTIONS :

Un groupe de travail préparatoire à ce CHS DI s'était réuni le 22 mars, les actions présentées par les directions y ont été débattues. Certaines actions demandaient des compléments d'informations.

La CGT prend acte que la gestion 2010 démarre sous de meilleures augures. En effet, au cours de l'exercice 2009, le montant des actions proposées par les directions n'atteignait pas la totalité du budget alloué. De plus, certaines propositions n'avaient pas été retenues ou n'avaient pas été engagées.

Le budget alloué au CHS DI 35 pour l'année 2010 est de 296 939 €.

Les directions ont proposé des actions à financer pour un montant total de 384 799 €.

De ce fait des arbitrages et des choix ont été nécessaires pour les grands postes suivants:

- sécurité incendie (13 500 €)
- sécurité électrique (24 400 €)
- conditions de travail (125 500 €)
- aménagement handicapés (65 500 €)
- préventions des risques (45 500 €)

Le montant des actions retenues est de l'ordre de 290 000 €.

Le montant des actions proposées et retenues dans leur principe et à revoir en juin est de l'ordre de 57 000 €.

2-LES SUJETS QUI ONT FAIT DEBAT:

Centre d'Encaissement de Rennes (Trésor) :

le CHS a été sollicité pour accompagner la direction du Trésor pour le financement d'un nouvel appareil pour le compactage. Les conditions de travail des collègues avec l'ancien matériel sont difficiles et dangereuses. Cette situation a également été relevée par l'étude ergonomique réalisée au CER .

Pour la CGT, qui, avec les personnels, a régulièrement évoqué la dangerosité de la situation avec la direction du Trésor. le dénouement envisagé nécessite un accompagnement à la hauteur des possibilités budgétaires du CHS.

Aussi, nous partageons la proposition du président du CHS DI, à savoir, une participation à hauteur de 10% de l'opération globale soit 37 000€. Cette opération étant également la dépense la plus importante du budget 2010.

Les sanitaires handicapés de MAGENTA :

Aménagement de sanitaires handicapés au RDC du bâtiment B. Le CHS a limité sa participation à 30 000€.

3- BILAN DES FORMATIONS FINANCEES PAR LE CHS DI :

Le bilan quantitatif a été présenté au CHS DI de mars (cf compte rendu précédent).

Le bilan du jour concerne l'aspect qualitatif. Nous avons en particulier débattu de la formation dispensée aux collègues de la TCA (trésorerie du contrôle automatisé des amendes radar)

Cette formation porte sur « la gestion du stress et la pratique de l'accueil téléphonique » Le module de formation et l'intervention sont réalisées par un psychologue du travail.

Pour la CGT:

Le bilan qui nous est présenté doit être pondéré.

En effet le taux de satisfaction des personnels ayant participé à la formation ne reflète pas les attentes des collègues de ce poste en la matière. Le module doit évoluer en intégrant ces attentes. La formation toujours en cours d'élaboration va être poursuivie.

Nous rappelons la position de la délégation CGT sur le financement de cette formation : nous nous situons dans le cadre de l'expérimentation. nous souhaitons que la création du module de formation donne satisfaction. Ensuite, la direction devra décliner et financer les séances aux personnels concernés et ceci dans le cadre classique de la formation professionnelle.

4-Les grands axes du programme de prévention du CHS DI 35 qui a été adopté :

Le CHS DI peut s'appuyer sur le document unique d'évaluation des risques professionnels des directions et de la note d'orientation nationale en matière d'hygiène et sécurité afin d'établir son programme de prévention.

Risque Incendie:

Poursuite des mises aux normes incendie et suivi des exercices d'évacuations par l'intermédiaire des compte rendus et des audits.

La prise en compte du handicap :

Rendre accessible les locaux du ministère ; Un guide pratique relatif à l'accessibilité des bâtiments a été rédigé par la DPAEP. A partir de ce guide, effectuer un état des lieux en listant pour chaque site l'existant et les travaux à engager. Prendre en compte tous les handicaps. Proposer au CHS de financer un diagnostic pour la mise aux normes d'un site accueillant du public. Par la suite, établir un programme pluriannuel de travaux ;

Insertion des personnels handicapés : veiller à leur intégration au sein des services.

Les risques psychosociaux:

Constitution d'un groupe de travail du CHSDI sur le sujet. Définir en CHS la démarche et les attentes de ce groupe. Il pourra être suivi d'un débat en CHS. Faire appel à une aide externe pour formaliser notre démarche.

Les risques organisationnels :

L'emploi de nouveaux outils, la réalisation de nouvelles tâches, la mise en place d'une nouvelle organisation du travail sont des facteurs de stress.

Les études et aménagements ergonomiques :

Le CHS souhaite continuer à privilégier une approche globale des conditions de travail. De ce fait, il s'autorise le cofinancement d'études ergonomiques.

Les études ergonomiques réalisées sur le département feront l'objet d'une visite de site et d'un compte rendu en CHS

Plan de formation :

Sauveteur Secouriste du Travail, Recyclage SST, Recyclage Habilitation, Gestes et postures charges lourdes, Manipulation des extincteurs, Prévention du risque routier (stages centaure), Gérer les situations difficiles.

Formations habilitations électrique à poursuivre et trouver une formation adaptée aux agents des cellules micro.

Développement Durable :

Création du groupe de travail et définition des objectifs à atteindre.

5-INFOS DIVERSES:

Contacts CGT:

Une visite du CHS à la trésorerie de Cesson Sévigné est prévue en juin prochain, les aménagements proposés seront revus après cette visite.

Thierry LE GOAZIOU – RENNES MAGENTA- 02 99 29 36 12 Jeff LEFEUVRE- TCA Rennes- 02 99 65 98 03 Chantal DAVID-VITRE- 02 99 74 30 46 Christophe TESSIER –CHATEAUGIRON - 02 99 37 41 58 Nelly TESSIER –JANZE- 02 99 47 01 10

Pascal FRANCHET – RENNES MAGENTA- 02 99 29 37 89 Hervé COUVERT – TCA Rennes – 02 99 65 71 78